



RÈGLES DÉFINISSANT LES CONDITIONS DE PARTICIPATION À DES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES

(En vigueur au 1^{er} novembre 2019)

1. Conditions de participation à des Compétitions internationales

- 1.1 Aucun athlète ne sera admis à participer à une Compétition internationale, à moins
- 1.1.1 Qu'il ne soit adhérent d'un Club affilié à une Fédération membre; ou
 - 1.1.2 Qu'il ne soit lui-même affilié à une Fédération membre; ou
 - 1.1.3 Qu'il ne se soit engagé à se conformer à la réglementation d'une Fédération membre; ou
 - 1.1.4 Qu'il se soit vu accorder une éligibilité spéciale par le Conseil pour participer à cette Compétition internationale en tant qu'Athlète neutre et qu'il ait satisfait aux conditions d'éligibilité spécifiées par le Conseil; et
 - 1.1.5 Dans le cas des Compétitions internationales au cours desquelles World Athletics est responsable des contrôles antidopage, qu'il ait signé une déclaration sur un formulaire adéquat élaboré par World Athletics, par laquelle il accepte de se conformer aux Règles et Règlements (tels qu'amendés de temps à autre) et de soumettre tous les litiges qu'il pourrait avoir avec World Athletics ou avec une Fédération membre à l'arbitrage exclusivement selon les présentes Règles et de renoncer à porter ces litiges devant un Tribunal ou une autorité non prévue par les présentes Règles.
- 1.2 Une Fédération membre peut exiger qu'aucun athlète ou Club qui lui est affilié ne puisse prendre part à une Compétition internationale d'athlétisme dans un Pays ou Territoire étranger sans son accord écrit. Dans ce cas, aucune Fédération membre organisant une compétition n'autorisera un athlète ou Club étranger affilié à cette Fédération en question à y participer sans preuve d'une telle autorisation certifiant que l'athlète ou le Club est qualifié et autorisé à concourir dans le Pays ou Territoire concerné. Les Fédérations membres exigeant ces demandes d'accord devront en informer World Athletics. Afin de faciliter le respect de la présente Règle, World Athletics publiera en permanence sur son site Internet une liste des Membres exigeant une telle demande d'accord. La présente Règle ne s'applique pas aux Athlètes neutres.
- 1.3 Aucun athlète affilié à une Fédération membre ne peut être affilié à une autre Fédération membre sans autorisation préalable de sa Fédération d'origine si la réglementation de cette Fédération impose une telle demande d'autorisation. Même dans ce cas, la Fédération membre du Pays ou Territoire de résidence de l'athlète ne peut inscrire aucun athlète à des compétitions dans un Pays ou Territoire tiers sans l'autorisation préalable de la Fédération membre d'origine. Dans tous les cas prévus dans la présente Règle, la Fédération membre du Pays ou Territoire de résidence de l'athlète adressera une demande écrite à la Fédération membre d'origine de l'athlète, et la Fédération membre d'origine enverra une réponse par écrit à cette demande dans les trente (30) jours. Cet échange de correspondance sera acheminé par un moyen permettant d'obtenir un accusé de réception. Un courrier électronique est acceptable à cette fin dans la mesure où il est possible d'obtenir un accusé de réception. En cas de non-réponse de la part de la Fédération membre de l'athlète, dans le délai de trente jours, l'autorisation sera considérée comme ayant été accordée.

En cas de réponse négative à la demande d'autorisation en vertu de la présente Règle, celle-ci devra être motivée, et l'athlète ou la Fédération membre du Pays ou Territoire de résidence de l'athlète pourra faire appel contre une telle décision auprès du Directeur général. Afin de faciliter le respect de la présente Règle, World Athletics tiendra à jour sur son site Internet une liste des Fédérations membres imposant une telle demande d'autorisation telle que notifiée par la Fédération membre.

Note : La Règle 1.3 concerne les athlètes âgés de 18 ans ou plus au 31 décembre de l'année en question. La Règle ne s'applique pas aux athlètes qui ne sont Ressortissants d'aucun Pays ou Territoire, aux réfugiés politiques ou aux Athlètes neutres.